

## Les frais relatifs aux FNB seront ajoutés aux barèmes de frais

## Le 30 janvier 2018

Les relevés de fin d'année que vos clients recevront de B2B Banque Services financiers Inc. (B2BBSFI) seront accompagnés d'une version à jour du barème de frais (daté du 1<sup>er</sup> mars 2018) pour appuyer l'introduction de notre nouveau produit, les Fonds négociés en bourse (FNB).

À compter de mai 2018, les courtiers membres de l'ACCFM et leurs conseillers pourront négocier les FNB en se servant de notre plateforme.

Un nouveau poste pour les FNB a été ajouté, alors que le reste du barème de frais est demeuré inchangé.

Nos nouveaux barèmes de frais peuvent être consultés sur notre siteweb.

Pour découvrir comment vos clients peuvent élargir leur portefeuille et inclure les FNB dans leur solution d'investissement, veuillez communiquer avec le Service à la clientèle au 1.800.342.0443.



199 rue Bay, bureau 610 CP 35 SUCC Commerce Court Toronto ON M5L 0A3 b2bbanque.com/servicesdecourtiers

Pour pouvoir offrir les FNB en utilisant notre plateforme, les courtiers et les conseillers devront satisfaire certains critères spécifiques. Communiquez avec nous pour en savoir plus. B2B Banque est une marque de commerce utilisée sous licence.